

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Habitat " Colorons le Pays " : demande de subvention 2023

L'opération « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 14 ans de fonctionnement toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

Depuis le début de l'opération, ce sont ainsi **1 082 381 €** (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 529 façades. Cette opération a généré **5 463 787 €** de travaux sur les 102 communes du Pays bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ».

La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 150 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

| | |
|----------------------------------|----------|
| - Département de l'Hérault | 50 000 € |
| - Conseil régional..... | 50 000 € |
| - Communautés de communes..... | 50 000 € |

Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €.

Cette opération repose sur un règlement qui fixe les conditions de calcul et d'octroi de subvention.

Ce règlement a été modifié au fil du temps afin d'être le plus adapté possible au fonctionnement de l'opération. L'article 4 qui mentionne les montants attribués par poste de travaux n'a pas été revu depuis la création de l'opération. Il convient d'actualiser, selon le tableau ci-dessous, ces montants de façon à ce que la subvention soit réellement incitative au vu des coûts de travaux pratiqués.

| Nature des travaux | Calcul montant de la subvention règlement | Coût moyen des travaux | Propositions | Propositions pour PO Modeste |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Réfection de l'enduit à la chaux naturelle : • piquetage et application de l'enduit. | 15 €/m ² | 140 €/m ² | 35 €/m ² | 70 €/m ² |
| Réfection sommaire des peintures ou de l'enduit : - application soit : • d'un badigeon de chaux ; • d'une peinture microporeuse ou silicatée ; • d'un enduit de finition seul. | 7 €/m ² | 40 €/m ² | 15/m ² | 30 €/m ² |
| Nettoyage et peinture des ferronneries (balcon, garde-corps, crochets de volets, etc...). | 5 €/m ² | Prix dans devis souvent forfaitaires | 30 % du prix forfaitaire | 60 % du prix forfaitaire |
| Restauration des menuiseries existantes • mise en peinture ou vernis des menuiseries extérieures ; • restauration complète des menuiseries avec mise en peinture ou vernis. | 5 €/m ² 30 % | Prix dans devis souvent forfaitaires | 40 % du prix forfaitaire | 80 % du prix forfaitaire |
| Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en bois standard y compris : • dépose, pose et peinture ou vernis. | 80 €/fenêtre 150 €/porte 40 €/paire de volets | Variable | 30 % | 60 % |
| Travaux de zinguerie : • remplacement des chenaux et descentes d'eau pluviale existantes en zinc. | 10 €/ml | 70 €/ml | 25 €/ml | 50 €/ml |
| Réfection sommaire du bord de toiture. | 5 €/m ² | 25 €/m ² | 10 €/m ² | 20 €/m ² |
| Travaux de nettoyage et de peinture des génoises, cadres/bandeaux, corniches, frises. | 5 €/m ² | 40 €/m ² | 15 €/m ² | 30 €/m ² |
| Les travaux forfaitaires d'intérêt architecturaux. | 30 % | Variable | 30 % | 60 % |

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération, la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur l'article ci-dessus mentionné ainsi que sur le plan de financement prévisionnel proposé et, de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de cette opération et sur la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur l'article ci-dessus mentionné;
- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé;
- Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement;
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.



